

Consultations médicales à la maison de santé

L'association médicale des Boutières propose la mise en place de consultations médicales depuis le 9 mai à la maison de santé de Saint-Martin-de-Valamas. Grâce à l'arrivée de quatre nouveaux médecins, l'effectif médical s'est renforcé.

L'équipe médicale a souhaité s'investir dans de nouvelles formes de travail en proposant des consultations avancées sur certains villages comme Saint-Martin-de-Valamas. Ce projet voit le jour grâce à l'appui financier du conseil départemental via sa cellule santé, de la commune et de la communauté de communes.

Les médecins sont présents les mercredis et jeudis matin chaque semaine. Les rendez-vous pourront être pris : au 07 60 43 67 74 du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h ; auprès des secrétariats des cabinets médicaux ; sur Doctolib pour certains médecins

« Nous profiterons de cette présence pour développer un travail pluri professionnel avec les acteurs locaux de votre santé. Ces temps d'échanges professionnels vont se construire et s'accroître grâce à l'appui de notre jeune CPTS (communauté de professionnel de santé) qui vient dynamiser l'organisation de la santé sur notre territoire. »

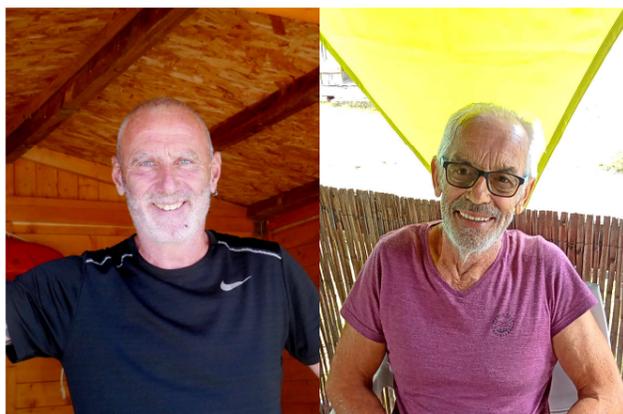
Communiqué de l'association médicale des Boutières

Les informations locales

Les saisonniers

Pascal Aubertin (photo de gauche) assurera la surveillance de la baignade au plan d'eau pendant le mois de juillet et François Jaffré, (photo de droite) qui assure ce poste depuis plusieurs années sera présent pendant le mois d'août. L'entretien du camping sera assuré, comme l'an dernier par Magalie Carlier

Arcens-infos n° 2023-03
Directeur de la publication : Thierry Girot
Rédaction : mairie d'Arcens
Imprimerie : mairie d'Arcens
ISSN 1630 8646
Dépôt légal 3ème trimestre 2023



et l'agent technique sera secondé par Marie Giney pendant la période estivale. Elle aura aussi la mission de repeindre la barrière du pont d'Issas.

La fête d'Arcens

Elle aura lieu les 22 et 23 juillet sur le stade avec les jeux en bois de l'association Tourneboule, des manèges traditionnels et un concours de pétanque. Une paella géante sera confectionnée le dimanche midi pour tous les amateurs : à déguster sur place ou à emporter. Le samedi soir, sont prévus les concerts de Anjie Duo et Clumsy Flowers. Un feu d'artifice offert par la municipalité sera tiré le dimanche soir.

Un peu de civisme

Merci aux personnes qui prennent de leur temps de détente pour débroussailler autour de chez eux.

Merci aux quelques personnes qui ramassent les excréments de leur chien quand ils les promènent.

Un peu de civisme s'il vous plaît pour les promeneurs, et pour l'employé communal.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30
Mardi et jeudi de 8 h à 12 h.
Vendredi 14 h à 16 h.

Horaires d'ouverture de l'agence postale

Lundi et Mercredi de 15 h 30 à 17 h 30
Mardi et Jeudi de 10 h à 12 h
Vendredi de 14 h à 16 h

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Lundi et mercredi de 16 h 30 à 17 h 30

ARCOENS

N° 2023-03 - Juillet 2023

INFOS

Le déploiement de la fibre optique démarre sur la commune !

Voici les informations fournies par le syndicat mixte ADN Drôme Ardèche.

Piloté par le syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment la communauté de communes Val'Eyrieux, avec le soutien de l'État et de l'Europe (FEDER), le déploiement du réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) vient d'être lancé sur notre commune.

Une première phase d'études démarre avec le groupement d'entreprises *Axione* et *Bouygues Energies et Services*. Cette étape est la plus longue et la plus complexe du déploiement. Elle va durer entre 15 à 18 mois environ.

LES ÉTUDES DANS LE DÉTAIL...

Elles permettent de relever les adresses de chaque logement sur le terrain, de repérer et vérifier l'état des réseaux aériens et souterrains existants, principaux supports du déploiement, de définir le tracé du futur réseau fibre et de signer les conventions de passage avec les propriétaires concernés lorsque le réseau devra passer sur des parcelles privées.

Des travaux d'élagage peuvent donc s'avérer nécessaires pour pouvoir déployer les nouveaux câbles de fibre optique et assurer la pérennité du réseau. Selon la réglementation, ces travaux incombent aux propriétaires des parcelles où sont situés les végétaux. En cas de défaillance du propriétaire, afin de ne pas retarder le déploiement, le Syndicat mixte ADN pourra réaliser l'élagage, à ses frais, sous réserve de l'accord des propriétaires. Cependant, du fait de coûts d'élagage trop

importants, certains tronçons risquent d'être écartés du déploiement. Ne pas réaliser l'élagage c'est donc prendre le risque pour vous mais aussi pour les foyers alentours de ne pas être raccordés en fibre optique.

ET ENSUITE ?

Après les études vient l'étape des travaux. D'une durée d'environ 6 à 9 mois, ces travaux comprennent plusieurs opérations : le génie-civil, lorsqu'il est nécessaire de creuser de nouvelles tranchées pour poser des fourreaux ou lorsqu'il faut consolider ou remplacer des infrastructures existantes, le déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux supports électriques ou téléphoniques et en souterrain dans les fourreaux, la réalisation des branchements optiques et le contrôle qualité par des tests réseaux et mesures optiques.

Une fois le réseau intégralement déployé, il est confié à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public. ADTIM FTTH commercialise le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et peuvent ensuite proposer leurs offres aux futurs abonnés. Cette étape dure 3 mois.

A l'ouverture commerciale, soit prévisionnellement en 2025, vous pourrez souscrire une offre fibre auprès d'un opérateur FAI disponible sur le réseau. Une prise terminale optique sera installée à votre domicile pour vous apporter la fibre.

Pour savoir si vous êtes concernés par le périmètre en cours d'études et être informés de



l'avancement du déploiement, vous pouvez tester votre adresse postale sur l'outil d'éligibilité disponible sur le **site web « Ardèche Drôme Numérique »**

LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performante, avec des débits stables, à partir de 100 Mbit/seconde, voire plus de 1 Gbit/seconde selon l'abonnement soit 1000 Mbit/seconde, contre moins de 30 Mbit/seconde pour l'ADSL.

Pour toutes questions, vous pouvez consulter la **Foire aux Questions** d'ADN sur le même site ou contacter la **hotline** d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ADN, au 04 82 48 00 18 au prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.

Jeanne André Maire de 1977 à 1983

Jeanne André, née Mayaud, décédée ce début du mois de juin à l'âge de 94 ans, a été la première femme élue maire de la commune en 1977. La deuxième a été Hélène Mira élue de 2001 à 2008.

Il y avait deux listes (en fait des groupements de candidats car le scrutin est plurinominal pour notre commune) pour des élections qui se sont déroulées les 13 et 20 mars 1977. Jeanne André était à la tête de la liste « *de défense des intérêts communaux* » et la deuxième liste était « *d'union pour l'application du programme commun* » menée par Charles Monteil.

La liste de Jeanne André, rapidement montée, n'avait semble-t-il pas diffusé de tract pour le premier tour, et celui pour le second tour exprimait « *tout le monde connaît bien les problèmes qui concernent notre commune, et ce n'est pas un papier qui fera le travail à notre place* ».

La liste de Jeanne André a eu 10 élus au premier tour et la liste adverse 3 au second tour. Il y avait alors 13 conseillers pour la commune et 11 pour l'élection suivante. Les conseillers ont cependant travaillé dans une très bonne entente.

C'est pendant son mandat que la construction d'une nouvelle mairie, sur le stade, a été réalisée, suivant un projet élaboré en 1980 avec l'architecte Laurent Bechetoille et terminé le 20 juillet 1982, date de la réception des travaux. Le conseil municipal a aussi « *examiné le projet de restaurer ou de vendre l'ancienne école privée* ». Le projet de restauration qui avait été mis en place par la municipalité précédente a été actualisé et adopté. Les 3 logements créés ont été loués à l'année. Il a aussi voté la réalisation de la route des Allayauds et continué l'électrification de la commune pour les hameaux de Mayas, Lanteyron et Soutron. Le hameau de Mons a été électrifié lors d'une mandature suivante. A noter aussi que c'est en 1978 que *Les Bons vivants*, le club du 3^e âge, a été créé.

Lors des élections suivantes Jeanne André n'a pas souhaité mener une liste, son emploi d'infirmière à la maison de retraite ne lui laissait pas assez de temps, et a fait partie de celle conduite par Henri Arnaud, « *agir ensemble pour Arcens* », élue au premier tour.

La famille Mayaud est une ancienne famille d'Arcens depuis au moins 1550 et diverses branches ont été présentes, à Mayas, Issas, Massas et au centre du chef-lieu. Deux membres de cette famille ont aussi été maires : Jean Claude Mayaud de 1808 à 1814 et Joseph Maurice Mayaud, de 1814 à 1819.

En 1977, le président de la République était Valéry Giscard d'Estaing et le programme commun lancé par la gauche en 1972 a contribué à l'élection de François Mitterrand en 1981.

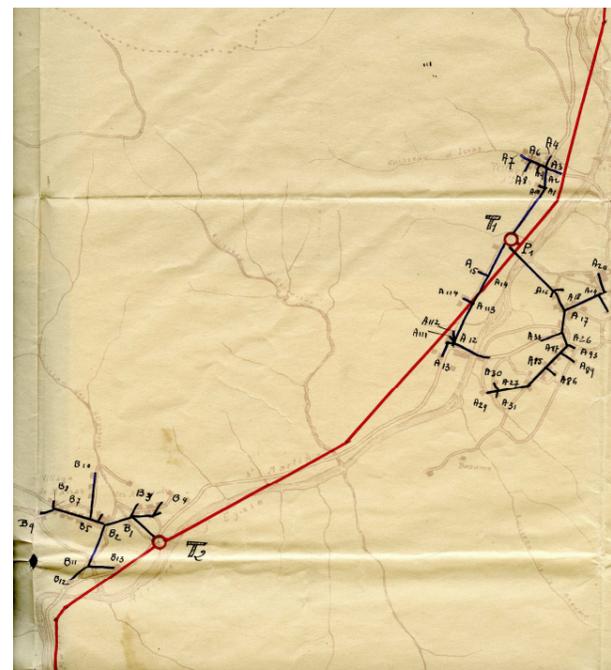
Electrification de la commune

L'électrification du village, plusieurs fois évoqué en séances du conseil municipal, a été décidée le 25 juin 1922.

Le maire exposait au conseil « *qu'il y aurait de très grands avantages à ce que la commune d'Arcens soit éclairée à l'électricité. Cette amélioration serait encore plus grande pour les exploitations rurales, qui en plus de l'éclairage pourraient utiliser l'énergie électrique pour les travaux agricoles* ».

Le conseil accepta Marius Nicolas comme concessionnaire de l'éclairage électrique de la commune d'Arcens. Une deuxième proposition, émanant de l'ingénieur électricien Louis Michel-Villaz de Beaurepaire dans l'Isère, a été adressée à la mairie en octobre mais la commune conserva Marius Nicolas comme concessionnaire. Celui-ci avait repris la concession de fourniture d'électricité de St-Martin, établie en 1905 et fait construire, en 1912, l'usine de La Sagne pour alimenter St-Martin, seulement.

Louis Michel-Villaz a relancé plusieurs fois la mairie d'Arcens et arriva, en agissant au nom de la *Société des Forces Motrices du Vercors*, à s'implanter dans les Boutières alors que Marius Nicolas tentait de créer un syndicat intercommunal sans avancer pour autant dans ses démarches réglementaires. Le 1er octobre 1923 la société régionale d'énergie électrique *Loire et Rhône* déjà implantée à la



Caractéristiques du réseau électrique pour le troisième projet (centre bourg, Issas et Massas) :

- haute tension : 15 000 volts, 3 012,5 m de fil,
- basse tension : 200/115 volts, 4 012 m de fil,
- 7 lampes prévues pour l'éclairage public,
- la Commune devait payer 138 283 francs (à réajuster en fonction du prix du cuivre)
- la Société devra une redevance de 1 franc par an et pourra utiliser gratuitement les lignes pour des extensions vers d'autres communes.

En rouge la haute tension et en noir la basse.

Condamine, sur l'Eyrieux, se substituait à Marius Nicolas qui jouissait pourtant de la concession jusqu'en 1930. La commune s'est alors tournée vers Louis Michel-Villaz.

Le troisième projet proposé par Louis Michel-Villaz a été accepté par la commune le 4 août 1930 et les travaux ont commencé le 14 février 1931 pour être reçus le 25 juin 1932. L'autorisation « *de faire circuler du courant électrique* » a été délivrée le 30 juin 1932.

Il y a eu 9 lampes d'éclairage public et 774 habitants sur 1049 avaient l'électricité.

Les archives communales

C'est quoi une archive ?

Il n'y a pas de définition simple et le mot « *archive* » a largement évolué depuis son origine grecque (un acte du pouvoir) jusqu'à son utilisation actuelle dans les messageries ou les blogs avec une idée de « *stockage* ». De même les archives ne sont plus « *de vieux manuscrits poussiéreux entassés dans des cartons et stockés parce que l'on n'ose pas les détruire* ». Elles s'associent aux notions de « *mémoire* », et de « *conservation de notre histoire* ».

Elles sont utiles pour retrouver, par exemple, des actes certifiant ou justifiant des droits ou des propriétés, la lignée de ses ancêtres... Elles permettent de connaître l'histoire d'une institution, les problèmes d'un territoire pendant une période donnée, comprendre son évolution et préparer son avenir.

A noter que la conservation des archives est une obligation légale et que l'accès aux archives publiques est un droit constitutionnel, mais suivant certaines règles.

Il existe un classement des archives avec l'établissement de répertoires et qu'un récolement (ou état des lieux des archives) doit se faire après l'élection ayant lieu dans une collectivité territoriale.

Le dernier récolement dans notre commune date de 1953. Un long travail sera donc nécessaire pour inventorier, trier et classer les archives de la commune....